

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les  
territoires et de la décentralisation

## **Direction des mobilités routières**

### **Décision du 21 octobre 2024 relative à l'approbation de la révision des schémas directeurs de signalisation de l'autoroute A75**

NOR : PTDT2420238S

*(Texte non paru au journal officiel)*

#### **Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 22 août 2023 du CEREMA Centre-Est, relatif à la révision du schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de l'autoroute A75,

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 20 novembre 2023;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvés, le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A75 dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Lozère, de l'Aveyron, du Lot et de l'Hérault, figurant en annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers centre-est et au directeur général de la compagnie du viaduc de Millau, qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne de son exécution.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le : 21 octobre 2024

La ministre du partenariat avec les territoires et  
de la décentralisation,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice des mobilités routières,

**Signé**

Sandrine CHINZI